

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 impasse Aristide Briand
AURILLAC (CANTAL)

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 24 juin 2011

Exercice : du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

Cabinet d'Aurillac : 28, rue Francis Fesq - BP 838 - 15008 Aurillac cedex

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65 - accueil@cabinetbousquet.eu

Sert au capital de 96 900 € - RCS AURILLAC 343 998 530 - Siret 343 998 530 00046 - TVA FR 89 343 998 530 - APE 6920Z

Cabinet de Saint-Cere : 70, rue de la République - 46400 Saint-Cere - Tél. 05 65 38 23 70 - Fax 05 65 10 08 34

Membre du groupement Euro Défi



ASSOCIATION TECHNIQUE

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 impasse Aristide Briand
AURILLAC (CANTAL)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Annuelle du 24 juin 2011
Exercice : du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

Cabinet d'Aurillac : 28, rue Francis Fesq - BP 838 - 15008 Aurillac cedex

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65 - accueil@cabinetbousquet.eu

Sarl au capital de 66 900 € - RCS AURILLAC 343 998 530 - Siret 343 998 530 00046 - TVA FR 89 343 998 530 - APE 6920Z

Cabinet de Saint-Céré : 70, rue de la République - 46400 Saint-Céré - Tél. 05 65 38 23 70 - Fax 05 65 10 68 34

Membre du groupement Euro Défi



Association technique

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 Impasse Aristide Briand
AURILLAC (CANTAL)

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2010

Mesdames, messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 22 avril 2011. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons récoltés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par votre association en application du CRC 99-01 en conformité avec l'avis 2007-05 du CNC portant sur les traitements comptables des établissements du secteur médico-social, gérés par des organismes privés à but non lucratif, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22bis.

La note 3.6 de l'annexe expose les méthodes retenues pour traiter des engagements de l'entité en matière d'indemnité de fin de carrière.

Les notes 4.1 et 4.3 de l'annexe exposent les règles de calcul et de passage du résultat comptable, déterminé au compte de résultat, au résultat «administratif» présenté au passif du bilan. Elles rappellent également les principes d'affectation de résultat, propres au secteur médico-social.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 01 juin 2011

Le Commissaire aux comptes,
Cabinet BOUSQUET & Associés



Emmanuel BOUSQUET
Commissaire aux comptes associé

BILAN

Actif	31/12/2010			31/12/2009
	Montant Brut	Amort. et Prov.	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	487 630.65	285 957.04	201 673.61	250 436.67
Autres immobilisations incorporelles	27 740.12	27 740.12		4 395.42
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	827 930.85	54 240.09	773 690.76	795 517.33
Installations Techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	7 231 564.05	3 757 668.95	3 473 895.10	3 652 356.40
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières				
Part. & créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés	30 480.00		30 480.00	30 480.00
Prêts	312 451.78		312 451.78	348 642.03
Autres immobilisations financières	4 573.47		4 573.47	4 573.47
TOTAL I	8 922 370.92	4 125 606.20	4 796 764.72	5 086 401.32
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	108 049.51		108 049.51	111 349.02
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés / commandes				2 260.44
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	1 439 152.10		1 439 152.10	1 343 824.96
Autres créances	1 000.00		1 000.00	-159 200.34
Valeurs mobilières de placement	8 883 726.32		8 883 726.32	4 066 636.84
Disponibilités	4 985 609.57		4 985 609.57	3 611 583.10
Charges constatées d'avance	276 505.12		276 505.12	289 831.57
TOTAL III	15 694 042.62		15 694 042.62	9 266 285.59
Charges à répartir sur plus. exercices IV				
Primes remboursement des obligations V				
Ecart de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	24 616 413.54	4 125 606.20	20 490 807.34	14 352 686.91

BILAN

Passif	31/12/2010	31/12/2009
	Montant Net	Montant Net
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 268 689.13	1 267 911.73
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d investissement sur biens renouvelables		
Réserves		
Excédents affectés à l investissement	2 322 103.33	2 363 467.29
Réserve de compensation	1 626 914.87	1 354 412.68
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	278 727.58	278 727.58
Autres réserves		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 230 439.35	320 050.40
Dépenses refusées par l autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-12 319.82	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	949 318.69	1 226 777.89
Subventions d'investissement (renouvelables)	151 495.86	156 609.88
Provisions réglementées		
Couverture du besoin de fonds de roulement	148 392.26	148 392.26
Amort. Dérog. et prov. pour renouvellement immobilisations	5 800.00	
Réserves des plus-values nettes de l'actif	643 876.85	632 476.17
Droit des propriétaires		
TOTAL I	8 749 070.11	7 879 153.99
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	93 962.25	88 791.00
Provisions pour Charges		
Fonds Dédiés	305 203.34	303 865.58
TOTAL III	399 165.59	392 656.58
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 204 017.74	1 330 044.88
Emprunts et dettes financières divers	1 719 332.87	1 760 445.12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	694 882.47	794 535.08
Dettes sociales et fiscales	2 359 891.59	1 908 165.44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	109 314.31	99 485.82
Produits constatés d'avance	255 132.66	188 200.00
TOTAL IV	11 342 571.64	6 080 876.34
Ecarts de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 490 807.34	14 352 686.91

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS
 Experts Comptables - Commissaires aux Comp.
 28, Rue François Fesch - B.N. 038
 15008 AURILLAC CEDEX

COMPTE DE RESULTAT

Charges	31/12/2010	31/12/2009
	Montant Net	Montant Net
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats Matières premières & autres Approvisionnements	2 199 316.27	2 111 422.13
Variation des Stocks	3 299.51	-11 800.72
Autres achats & charges externes (dont cotisations)	4 259 236.71	3 849 582.09
Impôts, taxes et versements assimilés	1 433 919.43	1 325 353.61
Salaires et Traitements	11 637 939.97	10 657 799.50
Charges Sociales	4 429 798.71	4 021 644.42
Autres charges de personnel	25 195.35	24 941.86
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	513 037.85	489 919.31
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	956.21	418.90
TOTAL I	24 502 700.01	22 469 281.10
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)	542 687.20	659 171.30
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	41 979.24	154 827.01
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	5 800.00	
TOTAL III	47 779.24	154 827.01
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 237.17	3 265.20
Sur opérations en capital		1 090.36
Dotations aux amortissements et aux provisions	32 716.06	34 722.46
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 337.76	4 538.74
TOTAL IV	35 290.99	43 616.76
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	25 128 457.44	23 326 896.17
Solde créditeur = Excédent	857 052.06	824 636.66
TOTAL GENERAL	25 985 609.50	24 151 532.83

COMPTE DE RESULTAT

Produits	31/12/2010	31/12/2009
	Montant Net	Montant Net
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Produits des activités annexes	286 443.30	251 860.55
Produits Repas A Domicile	62 791.20	66 028.80
Produits Accueil Familial	567 031.95	536 194.58
SOUS-TOTAL A	916 266.45	854 083.93
Tarif hébergement	11 848 633.79	10 721 441.08
Tarif dépendance	3 896 708.96	3 456 259.32
Tarif soins	8 335 055.63	7 963 903.55
Subventions d exploitation	42 349.96	36 015.00
Reprises sur provisions (& amortissements), transferts de charges	16 144.13	59 121.00
Cotisations	4 015.00	4 530.01
Autres produits	310 240.72	276 612.77
SOUS-TOTAL B	24 453 148.19	22 517 882.73
TOTAL I (A+B)	25 369 414.64	23 371 966.66
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	542 687.20	659 171.30
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l actif immobilisé	13 694.41	16 735.45
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de changes		
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	34 321.66	67 230.74
TOTAL III	48 016.07	83 966.19
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	12 872.18	1 790.00
Sur opérations en capital	12 519.41	34 110.03
Reprise sur provisions et transferts de charges		
TOTAL IV	25 391.59	36 428.68
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	25 985 509.50	24 181 532.83
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		528.65
Solde débiteur = Déficit		
TOTAL GENERAL	25 985 509.50	24 181 532.83

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉ
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
 28, Rue François Truq - B.P. 838
 15008 AURILLAC CEDEX
 Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2010 a une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 857 052.06 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'Ehpad de Reilhac a fonctionné en année pleine sur l'exercice 2010 contre 4 mois en 2009, ce qui fausse les comparatifs des deux périodes.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'association applique les principes comptables CRC99-03 s'appliquant à toute entité soumise à l'obligation légale d'établir des comptes annuels ainsi que du règlement 99-01 spécifique aux associations et fondations en conformité avec l'avis 2007-05 du CNC portant sur les traitements comptables des établissements du secteur social et médical appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22 bis. Les principales spécificités sont les suivantes :

1) Affectation des résultats sous contrôle des tiers financeurs :

- la reprise des résultats de l'exercice n-2 (prévue au compte administratif) n'a pas d'impact sur les résultats comptables.

- l'affectation des résultats de l'exercice devra tenir compte de l'affectation des sommes à imputer sur le "résultat en instance sous contrôle des tiers financeurs". Des comptes de « résultat sous contrôle des tiers financeurs » sont ouverts pour chaque section tarifaire.

Le solde du compte 115 « Report à Nouveau » est de 1 353 751.54 €uros au 31/12/2010.

Des comptes de réserve (n°106000) sont ouverts et servent à couvrir d'éventuels déficits. Le solde du compte 106 « Réserve de Compensation » est de 1 626 914.87 €uros au 31/12/2010.

2) Dotations aux amortissements :

Par dérogation aux dispositions de la M22 les immobilisations amortissables ne sont amorties qu'à compter du 01 du mois suivant la mise en service mais sur le mode et la durée accordée au BP.

3) Provisions règlementées :

Elles sont spécifiques au secteur médico- social.

- Provisions constituées pour le renouvellement des immobilisations en contre partie d'investissements réalisés sur la période. Cette provision est reprise au même rythme que la dotation aux amortissements des investissements concernés.

- Réserves des plus values nettes d'actif destinées à financer le besoin en fonds de roulement et constituées en contrepartie des plus values réalisées sur les cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement mais en dérogation avec les dispositions de la M22 et pour faire suite aux demandes des tiers financeurs l'association n'impute en réserves qu'un tiers de ces plus values.

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

28, Rue François Fesq - B.P. 808

13008 AUFILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposable : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- les frais d'emprunt pour l'acquisition des locaux du Siège sont comptabilisés en charge et non incorporés au coût de l'immobilisation.
- les frais notariés liés à cet achat ont été quant à eux incorporés au coût de l'immobilisation.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1-Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

2.1.1-Immobilisations brutes =

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	515 370.77			515 370.77
Immobilisations corporelles	7 801 513.34	260 223.45	2 241.89	8 059 494.90
Immobilisations financières	383 695.50		36 190.25	347 505.25
TOTAL	8 700 579.61	260 223.45	38 432.14	8 922 370.92

2.1.2-Amortissements et provisions d'actif =

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	260 538.68	53 158.48		313 697.16
Immobilisations corporelles	3 353 639.61	460 479.80	2 347.89	3 811 771.52
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 614 178.29	513 638.28	2 347.89	4 125 468.68

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

2.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Bâtiment	501 727.47	20 928.15	480 799.32	60 ans
Aménagement gros œuvre 60 ans	95 647.44	3 919.77	91 727.67	60 ans
Aménagement extérieur	32 239.21	2 373.44	29 865.77	30 ans
Aménagement intérieur	145 525.61	18 210.61	127 315.00	20 ans
Aménagement peintures-sols	52 791.12	8 808.12	43 983.00	10 ans
Agencement, aménagements divers	11 082.34	6 272.98	4 809.36	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	201 672.50	74 723.24	126 949.26	20 ans
Matériel, mobilier de bureau	3 274.60	2 248.47	1 026.13	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	124 415.23	85 896.90	38 518.33	5 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 817 231.58	846 868.69	970 362.89	20 ans
Mobilier, matériel et outillage	610 077.37	403 695.37	206 382.00	15 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 108 205.44	678 413.57	429 791.87	10 ans
Mobilier, matériel et outillage	286 868.53	232 734.11	54 134.42	5 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	1 402 720.78	586 999.25	815 721.53	20 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	12 742.26	9 551.79	3 190.47	15 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	420 018.39	163 095.98	256 922.41	10 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	49 243.62	19 941.62	29 302.00	5 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	17 493.64	3 202.56	14 291.08	20 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	2 920.98	1 639.47	1 281.51	15 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	205 163.52	120 482.19	84 681.33	10 ans
Mobilier, matériel et outillage RAD	758.86	670.70	88.16	5 ans
Aménagements communs extérieurs	385 607.85	157 997.46	227 610.39	20 ans
Aménagements communs extérieurs	384 572.78	190 366.87	194 205.91	10 ans
Aménagements communs extérieurs	187 493.78	172 730.21	14 763.57	5 ans
TOTAL	8 059 494.90	3 811 771.52	4 247 723.38	

2.2 - Etat des prêts

Afin de réduire sensiblement les coûts de construction et d'amélioration des résidences, le Siège Social a accordé des prêts à trois établissements au taux de 3%. Au 31/12/2010, le solde à rembourser est de :

Villa Sainte Marie	134 320.83 €
Saint-Joseph	131 175.03 €
Massiac Avinin Johannel	46 995.92 €
Soit un Total	312 451.78 €

2.3 - Stocks =

Les stocks sont essentiellement des produits alimentaires et lessiviels à durée de consommation limitée ainsi que des combustibles (gaz et fuel). La méthode de valorisation retenue est la méthode FIFO (premier entré, premier sorti)

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

2.4 – Etat des créances =

Le montant des créances brutes au 31/12/2010 est de 1 440 152.10 euros à moins d'un an dont la part due par les résidents s'élève à 1 068 375.73 euros.

2.5 – Charges constatées d'avance =

Le montant des charges constatées d'avance au 31/12/2010 est de 276 505.12 euros :
Les travaux d'extension et d'amélioration réalisés en 2006, ont été financés par trois emprunts. Les annuités de remboursement des deux premiers ont été appelées dans les loyers dès leur réalisation, par l'OP de l'Habitat, cependant les annuités du troisième n'ont été appelées qu'à partir de 2009 avec régularisation de 2006 à 2008. Le montant de cette régularisation s'élève à 45 482.87 € qui sera reportée sur 2 années après les dernières annuités de remboursement à partir de 2028.

Afin de réduire l'impact sur le prix de journée qu'auraient eu les travaux réalisés sur Saignes et St-Flour la Vigière, l'OP de l'Habitat a appelé respectivement 80 000€ pour Saignes et 150 000€ pour St-Flour la Vigière en loyers qui sont amortis sur la même durée que les emprunts réalisés pour le financement de ces mêmes travaux. Leur solde au 31/12/2010 est de 75 000€ à Saignes et de 140 000€ à St-Flour.

2.6 – Frais de premier établissement =

2.6.1 EHPAD Villa Sainte Marie - Aurillac

Au rachat par l'office public HLM des murs de la Villa Sainte Marie, un emprunt a été contracté auprès du Crédit Foncier pour couvrir aussi bien les frais d'acquisition que le montant des travaux de réhabilitation à venir. L'association a remboursé les premières échéances sous forme de loyer avant même l'achèvement des travaux qui ont été enregistrées en compte 2012 « frais de 1^{er} établissement » pour un montant brut de 348 348.05 euros.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1^{er} janvier 2003.

2.6.2 EHPAD Les Prés Verts - Reilhac

La date d'ouverture de l'EHPAD ayant été retardée à trois reprises, une grande partie du personnel s'est donc retrouvé embauché bien avant d'accueillir les premiers résidents. De plus, l'établissement s'étant rempli très progressivement, les frais de personnel engagés avant le 1^{er} octobre 2009, ont été enregistrés en compte 2012 « frais de 1^{er} établissement » pour un montant brut de 139 282.60 euros.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1^{er} octobre 2009

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 - Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
<u>Provisions pour risques & charges départ retraite</u>	88 791.00	21 315.38	16 144.13		93 962.25
<u>Provisions pour risques Prud'hommes</u>	0.00		0.00		0.00
TOTAL	88 791.00	21 315.38	16 144.13		93 962.25

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

3.2 • Fonds dédiés =

3.2.1 Legs « MONTI »

Résidence de Massiac Avinin Johannel : Legs MONTI comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »

Utilisation : - Capital : prise en charge des frais de séjour pour des personnes nécessiteuses de la commune de Massiac.

- Intérêts et plus values : amélioration du cadre de vie à l'intérieur de la résidence de Massiac Avinin Johannel

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

3.2.2 Legs « SEFORT »

Siège Social : Legs SEFORT comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »

Utilisation : aménagement et équipement visant à améliorer la qualité des services sans répercussion financière (à hauteur du montant du legs)

Ce legs sera amorti dans les mêmes conditions que l'investissement financé par celui-ci.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

3.2.3 Fonds dédiés « AG2R »

Siège Social : Trophée de l'innovation sociale reçu en 2005 par l'AG2R pour les projets d'accueil familial d'un montant de 3 000.00 €uros comptabilisé au compte 1942 « Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement »

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

3.2.4 Fonds dédiés « Conseil général »

Le Conseil Général a versé une subvention de 4 600.00 €uros pour les accueils familiaux d'Anglards de Salers, St Santin de Maurs et Neuvéglise . Cette somme, égale pour les 3 sites, doit servir à régler les loyers en cas de manque de résidents.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

3.2.5 Fonds dédiés « Caisse d'épargne »

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin a versé une contribution financière par le biais des fonds « Projet d'économie locale et sociale » d'un montant de 10 500.00 €uros, à répartir sur les quatre accueils familiaux, l'unité de Velzic l'ayant totalement utilisé.

Ces fonds doivent être utilisés pour financer l'achat de piluliers, de thermomètres et tensiomètres, de chaises de douche et tables de lit, de chariots de ménage, d'appels malades individuels.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

3.2.6 Fonds dédiés « Parkinson Ydes »

La commune de Ydes a fait verser à l'association tous les dons reçus par des particuliers pour la création de cette nouvelle unité. Ces fonds doivent être utilisés pour financer l'achat de matériel supplémentaire nécessaire à la prise en charge des résidents atteints de cette maladie.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

28, Rue Francis Poulenc - B.P. 839

15008 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 92 67

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

	FONDS DEDIES	01/01/2010	+	-	31/12/2010
194					
SIEGE	PRIX AG2R	3 000,00			3 000,00
ANGLARD	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00			4 600,00
	CE SUBV petits achats	1 958.42			1 958,42
SAINT SANTIN	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00			4 600,00
	CE SUBV petits achats	1 958.41			1 958,41
NEUVEGLISE	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00			4 600,00
	CE SUBV petits achats	2 111,10			2 111,10
Total 194		22 827,93	0.00	0.00	22 827.93
197					
SIEGE	LEG SEFORT	245 753,34	1 218.15		246 971.49
MASSIAC	LEG MONTI	33 473,37	119.61		33 592.98
YDES	DONS PARKINSON	1 590.00			1 590.00
YTRAC	DANONE	220,94			220,94
Total 197		281 037,65	1 337.76	0,00	282 375.41
TOTAUX		303 865,58	1 337.76	528.65	305 203.34

3.3 • Etat des dettes =

Etats des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôt de garantie	907 413.07			
Emprunt Caisse d'Epargne	478 472.30	17 666.64	88 333.20	372 472.46
Emprunt caisses retraites	806 934.05	80 713.19	330 682.61	395 538.25
Dettes fournisseurs	694 882.47	694 882.47		
Dettes sociales et fiscales *	2 359 891.59	2 359 891.59		
Autres dettes	99 485.82			99 485.82
TOTAL	5 347 079.30	3 153 153.89	419 015.81	867 496.53

* Dettes sociales et fiscales dont Dette provisionnée pour congés payés = 889 700.66 euros au 31/12/2010 et dettes provisionnées pour maintien des éléments variables de paye pendant les absences Congés payés = 289 920.00 €

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

3.4 – Produits constatés d'avance =

Le montant des produits constatés d'avance au 31/12/2010 est de 255 132.66 €uros :

Le Conseil Général a versé une subvention de 69 000 € pour les travaux d'extension et d'amélioration réalisés à St-Flour la Vigière qui sont reversés à l'OP de l'Habitat chaque année par vingtième. La CPAM a aussi versé la dotation soins pour l'unité Parkinson à Ydes, 119 200 €, pour financer avant son ouverture, la formation du personnel soignant. Cette dotation est toujours en attente de remboursement l'unité ne relevant plus du secteur médico-social. Enfin, la dotation soins 2010 pour Ydes étant inférieure à celle de 2009, la CPAM a continué de verser les mêmes mensualités que pour 2009 et n'a régularisé qu'en janvier 2011 pour 70 382.66 €.

3.5 – Provision Congés payés =

Le montant des provisions congés payés au 31/12/2010 est de 889 700.66 €uros :

La méthode de calcul de cette provision consiste à déterminer la rémunération journalière, éléments variables de paye inclus, hors prime d'assiduité, et à la multiplier par le solde de jours de congés non pris au 31 décembre sur les droits acquis entre le 1^{er} juin N-1 et le 31 mai N. A ce résultat, sera additionné 10% de la rémunération brute versée entre le 1^{er} juin et le 31 décembre de l'année N.

3.6 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Indemnités de Fin de Carrière :

Conformément à l'article L 123-13 alinéa 3 du Code de commerce, le montant des engagements de l'Association en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel s'élève à 577 603.70 €uros au 31/12/2010.

Cette provision est calculée avec les indications suivantes:

- taux d'actualisation de 1.30%
- rotation du personnel lente
- âge estimé de la retraite : 60 ans
- droits accumulés avec projection salariale
- période de neutralisation des droits appliquée
- les charges sociales ne sont pas comptabilisées

Par dérogation à l'IAS 19, la provision est constituée selon les critères d'ancienneté suivants, pour 1/10 ème dès lors que le salarié atteint l'âge de 50 ans et ce chaque année jusqu'à 60 ans.

L'indemnité pour départ à la retraite est de 0.5 mois du salaire de référence après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1.5 mois après 20 ans et 2 mois après 30 ans. Cette provision s'élève à 93 962.25 €uros au 31/12/2010.

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 – Calcul des résultats

Le résultat est déterminé par la différence entre les produits et les charges.

Il met en œuvre le compte 12 « Résultat de l'exercice » qui est débité par le crédit des comptes de charges, classe 6 (qui sont ainsi soldés) et crédité par le solde des comptes de produits, classe 7 (qui sont ainsi soldés).

Le solde du compte 12 sera le compte 120 si excédent ou le compte 129 si déficit.

Toutefois, dans le cadre des établissements et services relevant de l'instruction M22, il va être nécessaire de déterminer un « résultat administratif » à affecter déterminé ainsi :

Résultat comptable + ou – résultat antérieur à affecter = résultat administratif.

L'affectation des résultats administratifs de chaque section d'imputation tarifaire est arrêtée par les autorités de tarification, chacune pour ce qui la concerne, après appréciation des circonstances ayant engendré ces résultats (art.39, al.3 du décret n°99-317).

Cf. tableau annexe

- L'excédent est affecté :

a/ soit à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté, c'est-à-dire en n+1 ou n+2.

b/ soit au financement des mesures d'investissements.

c/ soit au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté.

d/ soit à un compte de réserve de compensation.

e/ soit à un compte de réserve de trésorerie (art.39, al.4 du décret n°99-317).

- Le déficit est couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation et, pour le surplus éventuel, est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au-cours duquel il a été constaté.

En cas de circonstances exceptionnelles, et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut-être étalée sur trois exercices. (art.39, al.5 et 6 du décret n°99-317)

La circulaire n°2001-241 du 29 mai 2001 précise que les résultats des exercices antérieurs à la signature de la convention tripartite sont à incorporer, après contrôle et affectation, dans le cadre de la section d'imputation tarifaire « hébergement » conformément à la réglementation jusque là en vigueur.

Le résultat comptable de l'exercice va être corrigé par l'incorporation du résultat N-2 inscrit au compte 110 « report à nouveau »

4.2 – Subventions d'exploitation

Une subvention versée par le Conseil Général du Cantal d'un montant de 29 416.47 euros a été reçue en Novembre pour couvrir le salaire et les charges 2010 de Mr Christophe LAFON embauché le 16 octobre 2006 au Siège Social afin de faire face au surcroit de travail engendré par la gestion des accueils familiaux.

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

28, Rue François Esq. - B.P. 838

15008 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 16 65

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

4.3 –Projet d'affectation des résultats

Sections	Résultat comptable	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat Administratif	Reprise N+2	Réserve Investissement	Réserve Compensation	RAN
Hébergement	272 661.24	2 095.73	274 756.97	-7 929.79	193 900.91	97 009.55	-8 223.71
Dépendance	-27 599.87	94 274.42	66 674.55	-4 314.11		70 988.67	
Soins	611 812.48	-4 103.52	607 708.96	-1 491.04		609 200.00	
Repas à domicile	178.21		178.21				178.21
TOTAL	857 052.06	92 266.63	949 318.69	-13 734.94	193 900.91	777 198.22	-8 045.50

Voir tableaux d'affectation par section tarifaire annexés

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 • Effectif au 31/12/2010

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	19
Employés en CDI	446
Employés en CDD	101
Contrats aidés	14
Apprentis	4
Contrat Pro	1
TOTAL	585

5.2 • Engagement hors bilan

5.2.1 Emprunt « Siège Social »

Le conseil général garantit à hauteur de 100% l'emprunt de 530 000.00 € pour une durée de 360 mois destiné au financement des frais d'acquisition et des travaux des nouveaux locaux de Siège Social. Au 31/12/2010, l'en cours garanti s'élève 478 472.30 €.

5.2.2 Provision Grosses Réparation « O.P. de l'Habitat »

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la constitution des PGR est abandonnée au profit des IFRS. Jusqu'à cette date butoir, l'OP HLM appelait dans ses loyers, des fonds qui alimentaient les PGR. A la disparition de ces dernières, le solde total des PGR non consommées s'élevait à 359 082.16 €.

Il a donc été convenu, par avenant à la convention de location liant l'association au propriétaire que tous les travaux d'entretien rentrant dans le cadre de la consommation des PGR seraient financés en priorité par ces derniers.

ANNEXE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Aux comptes annuels

5.3 • Litiges Prud'hommes

Quatre procédures prud'homales sont engagées par 4 salariés demandant l'annulation de leurs sanctions disciplinaires notifiées en septembre et octobre 2010. Aucun montant n'a été provisionné, les demandes des salariés étant inférieures à 500 €.

5.4 • Rémunération des cadres

Le montant des trois plus grosses rémunérations brutes annuelles en 2010 s'élève à 145 917.28 €uros.

5.5 • Heures Droits Individuels à la Formation

Le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation au 31/12/2010 est de 39 047 heures.

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 impasse Aristide Briand
AURILLAC (CANTAL)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 24 juin 2011

Exercice : du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

Cabinet d'Aurillac : 28, rue Francis Fesq - BP 838 - 15008 Aurillac cedex

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65 - accueil@cabinetbousquet.eu

Sarl au capital de 96 900 € - RCS AURILLAC 343 998 530 - Siret 343 998 530 00066 - TVA FR 89 343 998 530 - APE 6920Z

Cabinet de Saint-Céré : 70, rue de la République - 46400 Saint-Céré - Tél. 05 65 38 23 70 - Fax 05 65 10 68 34

Membre du groupement Euro Défi



ASSOCIATION TECHNIQUE

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 Impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs en application de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

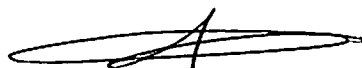
En application des dispositions de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération du directeur de l'association et des directeurs d'établissements

Conformément au budget exécutoire pour l'exercice 2010, le montant global des rémunérations des directeurs, dont le détail figure en annexe, s'élève à 461 505.15 €.

Fait à Aurillac, le 01 juin 2011

Le Commissaire aux comptes,
Cabinet BOUSQUET & Associés



Emmanuel BOUSQUET
Commissaire aux comptes associé

ANNEXE

Rémunérations brut des directeurs versées au cours de l'exercice 2010

Directrice de l'association

Marie-Pierre BERRUYER : 40 901.13€

Directeur de l'établissement Pierre Valadou au Rouget

Régis MARTROU : 40 073.14 €

Directrice de l'établissement Avinin Johannel à Massiac

Françoise TOURETTE : 44 236.47 €

Directrice de l'établissement Jean Meyronneinc à Saint-Flour

Sophie TRINCAL : 41 846.41 €

Directrice de l'établissement l'Orée du bois à Saignes

Laëtitia BERTHET : 24 731.66 €

Directrice de l'établissement la Vigière à Saint-Flour

Elda CAUDA : 40 067.95 €

Directeur de l'établissement la Sumène à Ydes

Jean-Bernard CALBERA : 45 884.57 €

Directrice de l'établissement Saint-Joseph à Aurillac

Camille BORNES : 39 738,33 €

Directeur de l'établissement Villa Sainte-Marie

Fabrice LAPEYRE : 38 510.52 €

Directeur de l'établissement Mallet à Massiac

Nicolas PAYEN : 30 057.32 €

Directeur de l'établissement la Forêt à Ytrac

Mathieu FRAISSE : 36 582.56 €

Directeur de l'établissement les Prés verts à Reilhac

Romain BERTHET : 38 875.09 €